

Réunion du conseil communal – 14.04.2021

Présents : Jean-Paul JOST (Schëtter Bierger), bourgmestre
Nora FORGIARINI (Déi Gréng), Serge THEIN (Schëtter Bierger), échevins
Gilles ALTMANN (CSV), Alie ALTMEISCH-BROEKMAN (Schëtter Bierger)
Vic BACK (Schëtter Bierger), Serge EICHER (DP),
Jean-Pierre KAUFFMANN (DP), Claude MARSON (LSAP),
Liliane RIES-LEYDER (DP), Nicolas WELSCH (DP), conseillers

Alain DOHN, secrétaire communal

1. Affaires sociales

1.1. Présentation du projet de logements pour jeunes « Wunnengshëllef ASBL » à Munsbach, Um Schënnbiereg

Monsieur Georges Andrade, chargé de direction de l'association « Wunnengshëllef ASBL » présente au conseil communal le projet de logements pour jeunes de son association. L'association « Wunnengshëllef ASBL », œuvrant dans le domaine de l'inclusion sociale par le logement, mettra des chambres à disposition de jeunes adultes qui, pour diverses raisons, souhaitent quitter leur domicile familial, afin d'entrer dans la vie d'adulte et de devenir indépendants. L'association « Wunnengshëllef ASBL » assure et garantit un encadrement socio-éducatif et un accompagnement social des occupants.

1.2. Approbation d'une modification de l'ordre du jour

Tenant compte de la demande des membres du parti politique « DP Schëtter » d'avancer le point 8.1. « Approbation d'une motion concernant la transformation d'une maison sise à Munsbach, 30, um Schënnbiereg », le conseil communal décide **à l'unanimité** de modifier l'ordre du jour de la réunion du conseil communal tel que demandé.

1.3. Approbation d'une motion proposée par le parti politique « DP Schëtter » concernant la transformation d'une maison sise à Munsbach, 30, um Schënnbiereg »

Après avoir entendu les explications du collègue des bourgmestre et échevins qu'en principe les points sollicités par la motion ont été respectés, le conseil communal décide **avec six voix (Schëtter Bierger/Déi Gréng/LSAP) contre cinq (DP/CSV)** de ne pas accepter la motion présentée par le parti politique « DP Schëtter »

1.4. Approbation d'un accord de collaboration et du contrat de bail avec l'association « Wunnengshëllef ASBL » dans le cadre du projet de logements pour jeunes à Munsbach, Um Schënnbiereg

Le conseil communal **décide avec six voix (Schëtter Bierger/Déi Gréng/LSAP) et cinq abstentions (DP/CSV)** d'approuver l'accord de collaboration ainsi que le contrat de bail avec l'association « Wunnengshëllef

ASBL » dans le cadre du projet de logements pour jeunes à Munsbach, Um Schënnbiërg.

1.5. Etat de la crise sanitaire : Inscription d'un nouvel article budgétaire en raison de la crise sanitaire actuelle

Vu la proposition du collège des bourgmestre et échevins d'allouer à chaque habitant de la commune un bon d'achat d'une valeur de 20€ valable auprès de tous les commerces locaux jusqu'au 31 décembre 2021, le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver l'inscription au budget ordinaire 2021 d'un nouvel article libellé « Mesures particulières en raison de la crise sanitaire actuelle » avec un crédit de 100.000€.

1.6. Etat de crise sanitaire : Décision concernant des bons d'achats à allouer aux habitants de la Commune de Schuttrange

Vu la proposition du collège des bourgmestre et échevins de mettre en place des mesures incitatives afin de soutenir aussi bien sa population que ses commerces touchés par la crise sanitaire actuelle et de favoriser ainsi la relance économique, le conseil communal décide à l'unanimité de distribuer, un bon d'achat d'une valeur de 20€ à chaque habitant de la commune de Schuttrange valable auprès de tous les commerces locaux jusqu'au 31 décembre 2021.

1.7. Logements à coût modéré : Approbation du règlement fixant les critères d'après lesquels seront mis en location les logements appartenant à la Commune

Le conseil communal décide à l'unanimité d'arrêter le règlement modifié, fixant les critères d'après lesquels seront mis en location les logements appartenant à la commune.

1.8. Approbation d'un contrat de mise à disposition et d'utilisation d'un logement social sis à Schrassig, 8, Fuussebur

Le conseil communal décide à l'unanimité d'accepter la prolongation du contrat conclu avec le collège des bourgmestre et échevins au sujet de la mise à disposition de la maison sise à Schrassig, 8, beim Fuussebur, pour un terme supplémentaire du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2022.

1.9. Approbation de la convention relative au fonctionnement du « Club Senior Syrdall » pour l'année 2021

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver la convention pour l'année 2021 relative au fonctionnement du centre régional d'animation et de guidance pour personnes âgées « Club Senior Syrdall ». La participation financière de la commune de Schuttrange s'élève à 13.966,00 €.

2. Clubs et associations

2.1. Approbation des subsides à accorder aux associations locales pour l'exercice 2020

Considérant que presque tous les événements culturels et sportifs ont été annulés suite aux restrictions sanitaires, le collège des bourgmestre et échevins propose d'allouer aux associations locales un subside supplémentaire extraordinaire à hauteur de 100 % du subside de base annuel et 50 % des frais d'encadrement des jeunes. Ainsi, le conseil communal à l'unanimité approuve les subsides à allouer aux clubs et associations pour l'année 2020.

	Subside ordinaire	Subside Aide Covid	Total
3/320/648110/99001 – Services de secours			
Amicale des Sapeurs-Pompiers, Munsbach/Schuttrange	1 650,00 €	1 650,00 €	3 300,00 €
>> Subside extraordinaire "section des jeunes"	424,00 €		424,00 €

3/411/648110/99001 – Agriculture, sylviculture, viticulture			
Cercle Avicole, Schuttrange	605,00 €	605,00 €	1 210,00 €
Coin de Terre et du Foyer, Schuttrange	605,00 €	605,00 €	1 210,00 €
>> Subside extraordinaire « Schéin Dierfer a Stied »	660,00 €		660,00 €

3/430/648110/99001 - Tourisme			
Amicale de Neuhaeusgen	220,00 €	220,00 €	440,00 €
Syndicat des intérêts locaux Schrassig	220,00 €	220,00 €	440,00 €

3/825/648110/99001 – Associations sportives			
Badminton, Schuttrange	770,00 €	770,00 €	1 540,00 €
>> Subside extraordinaire "encadrement des jeunes"	2 080,00 €	1 040,00 €	3 120,00 €
Dancefitnessclub 1 Schëtter, Schuttrange	220,00 €	220,00 €	440,00 €
F.C. Munsbach	2 640,00 €	2 640,00 €	5 280,00 €
>> Subside extraordinaire "encadrement des jeunes"	7 120,00 €	3 560,00 €	10 680,00 €
La Pétanque Gemeng Schëtter	220,00 €	220,00 €	440,00 €
LASEP, Schuttrange	440,00 €	440,00 €	880,00 €
>> Subside extraordinaire "encadrement des jeunes"	1 200,00 €	600,00 €	1 800,00 €
Rythmo-Cats, Schuttrange	770,00 €	770,00 €	1 540,00 €
Tennis-Club, Schuttrange	770,00 €	770,00 €	1 540,00 €
>> Subside extraordinaire "encadrement des jeunes"	6 000,00 €	3 000,00 €	9 000,00 €
Vélo-Club « L'Hirondelle »	770,00 €	770,00 €	1 540,00 €
>> Subside extraordinaire "encadrement des jeunes"	592,00 €	296,00 €	888,00 €

3/890/648120/99001 – Autres loisirs, culture et cultes			
Amiperas, Schuttrange	605,00 €	605,00 €	1 210,00 €
Association des Parents d'Elèves, Schuttrange	220,00 €	220,00 €	440,00 €
Chorale Ste Cécile Schuttrange	1 650,00 €	1 650,00 €	3 300,00 €
Ciné - Photo Club, Schuttrange	605,00 €	605,00 €	1 210,00 €
Club des Jeunes, Schuttrange	440,00 €	440,00 €	880,00 €
>> Subside extraordinaire "collecte vieux vêtements"	220,00 €		220,00 €
Fraen a Mammen, Schuttrange	440,00 €	440,00 €	880,00 €
Frënn vun den Schëtter Massendenger, fondé en 2019	220,00 €	220,00 €	440,00 €
Handaarbechts Club, Schuttrange	220,00 €	220,00 €	440,00 €
Harmonie, Schuttrange	2 640,00 €	2 640,00 €	5 280,00 €
>> Subside extraordinaire "uniformes"	1 659,75 €		1 659,75 €
>> Subside extraordinaire "instruments"	2 494,60 €		2 494,60 €
Lëtzebuerger Rousefrënn, Schrassig,	220,00 €	220,00 €	440,00 €
Schëtter Nössmaart asbl	220,00 €	220,00 €	440,00 €
>> Subside extraordinaire "frais de dépôt de matériel"	3 600,00 €		3 600,00 €
Spuerverain « de Millionär » Schëtter	220,00 €	220,00 €	440,00 €
Scouts "Les Castors", Schuttrange	770,00 €	770,00 €	1 540,00 €
Spillstuff Schuttrange	440,00 €	440,00 €	880,00 €
Theaterfrënn, Schuttrange	220,00 €	220,00 €	440,00 €
Theaterverein Patchwork, Munsbach	220,00 €	220,00 €	440,00 €
Xpression	220,00 €	220,00 €	440,00 €

2.2. Approbation des dons et subsides divers pour l'exercice 2021

Le conseil communal décide à l'unanimité d'allouer des dons à diverses associations et organismes pour l'année 2021 pour un montant total de 17.991 €.

2.3. Approbation du règlement fixant les critères à appliquer pour la répartition des subsides aux associations locales

Considérant que la commune, par l'attribution de subsides, a la volonté d'accompagner les associations locales en les aidant dans la réalisation de leurs projets et en les soutenant dans leurs actions et activités, le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le règlement fixant les critères à appliquer pour la répartition des subsides pour les associations locales de la commune de Schuttrange, tel que proposé par le collège des bourgmestre et échevins.

3. Urbanisme

3.1. Approbation d'un acte de vente concernant trois parcelles sises à Neuhaeusgen, rue Principale

Le conseil communal décide à l'unanimité d'accepter l'acte de vente signé en date du 18 mars 2021 relatif à la cession à la Commune de Schuttrange de trois parcelles sises à Neuhaeusgen, rue Principale, d'une contenance totale de 1,49 ares. La vente a été acceptée moyennant le prix de 1.043,00 €.

3.2. Approbation d'une convention dans le cadre du réaménagement de la Rue de Senningen à Neuhaeusgen

Dans le cadre du réaménagement de la rue de Senningen à Neuhaeusgen, le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver une convention pour la mise à disposition d'un terrain.

3.3. Approbation de servitudes de passage d'infrastructures publiques

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver deux droits de passage concernant une canalisation d'eaux usées et une conduite d'eau traversant deux terrains privées, rue du Château à Munsbach.

4. Droit de préemption

4.1. Décision sur l'exercice d'un droit de préemption concernant un terrain à Schrassig, rue de Luxembourg

Le conseil communal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption concernant la vente de la parcelle cadastrale 395/875 sise à Schrassig, rue de Luxembourg.

5. Règlements communaux

5.1. Approbation du règlement concernant l'octroi d'une aide financière communale pour l'acquisition d'appareils ménagers et de pompes de circulation pour le chauffage énergétiquement performant

Considérant que la classification énergétique de certains appareils ménagers a été reformée au niveau européen avec la date butoir du 1^{er} mars 2021, le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le règlement concernant une subvention communale pour l'acquisition d'appareils ménagers et de pompes de circulation pour le chauffage énergétiquement performant.

5.2. Approbation du règlement de subsides « Windelsubside »

Revu sa décision du 28 octobre 2020 par laquelle le conseil communal a approuvé le règlement communal sur l'évacuation des déchets et vu la proposition du collège des bourgmestre et échevins de fixer la prime pour couches bébés 70 € à 120 € par enfant et par an, le conseil communal accepte à l'unanimité le règlement de subsides dans le cadre de l'évacuation des déchets.

5.3. Confirmation de règlements temporaires d'urgence de la circulation

Le conseil communal confirme à l'unanimité deux modifications urgentes du règlement communal de la circulation, arrêtées le 9 mars et 1^{er} avril 2021 par le collège des bourgmestre et échevins :

- à partir du 6 avril 2021 jusqu'au 8 mai 2021 inclus, la circulation dans la rue de Beyren [CR 185] à Uebersyren sur le tronçon entre la maison n° 68 et le panneau de fin d'agglomération en direction de Beyren est interdite ;
- à partir du 2 avril 2021, la circulation sur la « Place de l'Eglise » à Schuttrange, entre les maisons n° 8 et n° 10, est interdite.

6. Ressources humaines

6.1. Création d'un poste de fonctionnaire communal dans la carrière du gestionnaire, catégorie de traitement A, groupe de traitement A2, sous-groupe administratif

Afin de pouvoir garantir le bon fonctionnement du secrétariat, le conseil communal décide à l'unanimité de créer un poste de fonctionnaire communal, dans la carrière du gestionnaire, catégorie de traitement A, groupe de traitement A2, sous-groupe administratif.

7. Commission consultatives communales

7.1. Remplacement d'un membre dans la Commission consultative communale de la Famille, du 3^{ième} Âge et des Affaires sociales

Le conseil communal, sur proposition du parti politique « DP Schëtter », décide à l'unanimité de nommer Madame Margrit Völzer de Schuttrange comme membre au sein de la Commission consultative communale de la Famille, du 3^{ième} Âge et des Affaires Sociales, en remplacement de Madame Sandrine Bettendorf, démissionnaire.

8. Motions

8.1. Approbation d'une motion proposée par le parti politique « DP Schëtter » concernant la transformation d'une maison sise à Munsbach, um Schënnbiërg

Par décision unanime du conseil communal de ce jour, le point 8.1. a été avancé au point 1.3.

8.2. Approbation d'une motion proposée par les partis politiques « DP Schëtter » et « CSV Schëtter » concernant la création d'un subside unique forfaitaire pour soutenir le commerce de la Commune de Schuttrange dans le contexte e de la crise liée au Covid-19.

Après avoir entendu les explications du collège des bourgmestre et échevins, le conseil communal procède au vote et décide **avec six voix (Schëtter Bierger/Déi Gréng/LSAP) contre cinq (DP/CSV)** de ne pas approuver la motion.

8.3. Ajout d'un point à l'ordre du jour

Suite à la discussion sous le point précédent, le collège des bourgmestre et échevins propose d'ajouter un point à l'ordre du jour en vue d'organiser une réunion d'information pour le conseil communal au sujet des mesures des aides de soutien mises en place par le Gouvernement luxembourgeois au profit des entreprises et commerces en vue de surmonter la crise sanitaire actuelle. Le conseil communal accepte **à l'unanimité** d'ajouter le point à l'ordre du jour.

8.4. Organisation d'une réunion d'information pour le conseil communal dans le cadre des aides de soutien aux entreprises et commerces de la Commune de Schuttrange

Le conseil communal arrête **à l'unanimité** d'organiser une réunion d'information pour le conseil communal au sujet des mesures des aides de soutien mises en place par le Gouvernement luxembourgeois au profit des entreprises et commerces en vue de surmonter la crise sanitaire actuelle.

8.5. Approbation d'une motion proposée par les partis politiques « DP Schëtter » et « CSV Schëtter » concernant les modalités de rédaction et de publication des comptes-rendus des séances du conseil communal

Après avoir entendu les explications du collège des bourgmestre et échevins, le conseil communal procède au vote décide **avec six voix (Schëtter Bierger/Déi Gréng/LSAP) contre cinq (DP/CSV)** de ne pas approuver la motion.

L'intégralité de la réunion du conseil communal de Schuttrange peut être suivie sur : <https://www.schuttrange.lu/politique/seances-du-conseil-communal>